

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mon « moi numérique », et moi, et moi, et moi ?

Neuchâtel, le 13 août 2026. Jeux en ligne, réseaux sociaux, intelligence artificielle : les espaces numériques occupent une place prépondérante dans nos vies. Mais comment considérer métaphysiquement notre présence dans ces différents espaces à travers nos « digital selves » (« moi numériques » en anglais) ? Deux chercheurs en philosophie de l'Université de Neuchâtel s'interrogent sur la manière de juger les délits perpétrés par profils virtuels interposés et leurs conséquences dans la vie réelle. Leurs réflexions sont publiées dans la revue spécialisée *Synthese*, aux éditions Springer.

« Digital selves ». Derrière cette notion se cache tout ce qui a trait à notre présence dans les espaces numériques. Des jeux vidéo aux réseaux sociaux, en passant par nos échanges avec les programmes d'intelligence artificielle. « Jusqu'à présent, on questionnait surtout cette présence du point de vue de l'éthique, de la morale ou de la responsabilité, explique le chargé d'enseignement à l'Institut de philosophie Vincent Grandjean, co-auteur de l'étude avec son collègue post-doctorant Alexandre Declos. Il manquait une véritable considération métaphysique, comme de se demander fondamentalement ce que signifie exister dans un monde virtuel. »

La position par défaut suit le courant de pensée appelé fictionnalisme. Schématiquement, le fictionnalisme considère que tout acte entrepris dans les espaces numériques relève de la fiction, en ce sens que s'il affecte bel et bien la représentation d'une personne, typiquement son avatar, ce dernier ne fait pas partie de la personne elle-même et ce qui lui arrive n'arrive donc pas, à proprement parler, à cette personne. « Si je joue le personnage de Bowser dans Mario Kart et que je gagne la partie, illustre Vincent Grandjean, je vais spontanément m'exclamer 'J'ai gagné !'. À quoi un fictionnaliste répondrait : 'Non, c'est ta représentation dans le jeu qui a gagné' ».

Faire « comme si »

La nuance a son importance. Dans le premier cas, on considère l'avatar comme un prolongement de l'identité de la personne réelle, et dans le second, on exclut ce prolongement. « La position fictionnaliste est insatisfaisante », estime Vincent Grandjean. Elle s'appuie sur la théorie du « faire semblant » (« make believe »), de Kendall Walton. Elle est inspirée des jeux de l'enfance où on joue à être un cowboy ou un indien, où on saisit un bâton en prétendant que c'est un pistolet. On fait « comme si ».

Mais l'analogie ne vaut plus à l'ère des réseaux sociaux et de l'intelligence artificielle, constatent Vincent Grandjean et Alexandre Declos. Car ces univers font intervenir la notion de continuité psychologique entre la personne réelle et son profil virtuel. Cette continuité passe par la préservation d'éléments psychologiques tels que les souvenirs, les intentions, les croyances. Dès lors, des actes commis dans un environnement virtuel peuvent avoir une véritable portée morale ou juridique et ne peuvent pas toujours être écartés comme de simples événements fictifs.

Robots de deuil

La préoccupation des auteurs prend une dimension encore plus importante quand on évoque les doubles numériques de personnes décédées. Entraînés par des IA avec les traces numériques laissées tout au long de la vie de la personne défunte, ces « robots de deuil » (« griefbots » en anglais) dialoguent de manière réaliste avec des membres de la famille. « En ce sens, même sans avoir de vie mentale propre, les avatars peuvent mettre en scène nos désirs, nos intentions et nos croyances dans un environnement numérique », écrivent les auteurs. Il y a de quoi s'interroger à propos de l'impact émotif d'une telle machine sur des individus en chair et en os, qui se trouvent dans un état psychologique vulnérable.

En réponse à ces différentes situations, Vincent Grandjean et Alexandre Declos ont le mérite de proposer une base théorique réaliste permettant de mieux cerner les responsabilités de nos interactions dans des environnements numériques.

Référence scientifique

Declos, A., Grandjean, V. Digital selves. *Synthese* **208**, 42 (2026).

<https://doi.org/10.1007/s11229-026-05705-8>

Contacts :

Vincent Grandjean, chargé d'enseignement, Institut de philosophie

vincent.grandjean@unine.ch

Alexandre Declos, post-doctorant, Institut de philosophie

alexandre.declos@unine.ch